



Ōuvre D partementale des Centres de Vacances de la Corr ze
17 Avenue Winston Churchill - BP 157 - 19004 TULLE Cedex
T l : 05.55.20.01.04 | Fax 05.55.20.91.17.
E.mail : odcv@odcv.com | www.odcv.com

Voyages (car sp cial, entreprise Cars de la Xaintrie) :

➔ Voyage aller* :

Lieu de d part : **Ecole  l mentaire Michel Peyramaure - BRIVE**

Heure de rassemblement : **7h30**

Heure de d part : **7h45**

Arriv e   Bugeat vers 9h30

➔ Voyage retour* :

Heure de d part de Bugeat: entre 15h30 et 16h00

Lieu d'arriv e : **Ecole  l mentaire Michel Peyramaure - BRIVE**

Heure d'arriv e : vers **17h30**



Classe de d couvertes - Bugeat : Espace des 1000 Sources

➔ Documents   conserver :

- Cette fiche informations

➔ Documents   retourner   l' cole :

- Fiche d'autorisation parentale
- Acompte de **50  ** valant confirmation d'inscription (**non remboursables**) en esp ces ou en esp ces ou par ch que   l'ordre USEP  l mentaire Michel Peyramaure
- Fiche de renseignements m dicaux avec pi ces jointes : attestation de couverture sociale,  ventuellement ordonnance...

➔ Ne pas oublier le jour du d part !

- Fiche trousseau (dans la valise)
- Un go ter

➔ Coordonn es du centre d'accueil :

Espace des 1000 Sources

11 rue Ganette - 19170 BUGEAT

T l phone direction : 05 55 95 67 20 (*seulement en cas d'urgence*)

Courriel : classe@odcv.com

Situ  en Corr ze sur le Plateau de Millevaches, l'Espace des 1000 Sources accueille les classes dans un environnement bois , d paysant, riche en paysages authentiques.

C'est le site id al pour accueillir des scolaires. Les classes y trouvent tous les ingr dients pour un s jour r ussi : chambres collectives d'inspiration chalet, restauration de qualit  et repas  quilibr s, infrastructures sportives exceptionnelles, salles de formation  quip es pour le travail p dagogique.

L'Espace 1000 sources est agr e par l' ducation nationale pour accueillir des groupes scolaires.

La capacit  d'h bergement totale est de 200 lits. Les enfants et les jeunes sont g n ralement log s en chambres de 3   5 personnes d'inspiration «chalets», comportant une mezzanine avec, WC et salle d'eau privatifs.

Note d'information aux parents !

➡ Document à retourner à l'école avant le départ, convenablement rempli et signé : Fiche d'inscription d'autorisations et renseignements médicaux

(ne fournir le carnet de santé de l'enfant à l'enseignant-e qu'en cas de problème particulier : allergies, asthme, par exemple).



➡ A la valise ou sac de l'élève, fixer une étiquette précisant son nom et son école d'origine.

➡ Trousseau : voir fiche communiquée par l'enseignant-e

➡ Santé : si votre enfant doit suivre un traitement médical, vous devrez remettre à l'enseignant-e au moment du départ :

- les médicaments en quantité suffisante
- l'ordonnance de votre médecin
- une autorisation de prise de médicaments
(demander le « modèle » à l'enseignant)

En cas de maladie ou accident pendant le séjour, vous serez aussitôt avisés par l'enseignant-e ; l'ODCV fera l'avance des frais médicaux et pharmaceutiques. Au retour, l'enseignant-e vous remettra la note d'honoraires et l'ordonnance. Dès réception de votre règlement, la feuille de soins vous sera adressée.



➡ Argent de poche : somme maximale déterminée par l'enseignant-e. Cette somme sera gérée suivant les indications de l'enseignant-e.

➡ Téléphone (*à réserver aux urgences uniquement*) : 05 55 95 58 58
(de 9h à 17h)
ou 06 85 16 57 84 (après 17h)

➡ Autres moyens de communication : Blog de l'école, messagerie de l'école

Modalités et aides financières :

Après déduction des aides du conseil départemental et de la mairie de Brive, **la participation demandée aux familles est de 135€.**

Si la part restant à votre charge vous semble trop importante, n'hésitez pas à solliciter une aide individuelle (*aides attribuées selon conditions de ressources et non cumulatives*) qui sera déduite de votre participation :

➡ Demandes par l'intermédiaire de l'enseignant :
- PEP 19

➡ Demandes directes, par vos soins : Comités d'entreprise, MSA, services sociaux



Paiement de votre participation - Cas général : Versements à effectuer à l'école

➡ Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre **USEP élémentaire Michel Peyramaure**

➡ **50 € à l'inscription**, non remboursables (*frais de dossier*)

➡ Autres versements selon échéancier défini par l'école

➡ Solde, si possible, avant le départ, au plus tard dès le retour*

(Paiement par chèques vacances ANCV autorisé)